

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
JUSTICE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

(/ I S A S :

DECRET N° 80/601

21021/2  
MIN. DETR. EFF//

Portant intégration et nomination  
de Monsieur DEOTA Abraham, dans les  
cadres de la catégorie A, hiérar-  
chie I, des Postes et Télécommuni-  
cations (Branche Technique).

-----oCo-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT,

-----oCo-----

(/u la Constitution du 3 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général  
des fonctionnaires ;  
(/u l'arrêté n° 2027/FP du 21.6.1958 fixant le règle-  
ment sur la solde des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 59/16 du 24.1.1959 fixant le statut  
des cadres des Ingénieurs des Postes et Télécommunications  
(I.T.T.) ;  
(/u le décret n° 62/130/FP du 9.5.1962 fixant le régi-  
me des rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hié-  
rarchisation des diverses catégories des cadres ;  
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les ca-  
tégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/  
62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la  
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres  
de la catégorie A1 ;  
(/u le décret n° 63/21/FP-BE du 26.3.1963 fixant les  
conditions dans lesquelles sont effectués des stages proba-  
toires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, no-  
tamment en ses articles 7 et 8 ;  
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant  
la prise d'effet au point de vue de la solde des actes règle-  
mentaires relatifs aux nominations, intégrations, reconsti-  
tutions de carrière et reclassements ;  
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rem-  
plaçant les dispositions du décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fi-  
xant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 79/154 du 2.4.1979 portant nomination  
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 79/199 du 4.4.1979 portant nomination  
des Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le décret n° 79/706 du 30.12.1979 modifiant la com-  
position du Conseil des Ministres ;  
(/u la lettre n° 3385/MEH-DCC du 12.6.1980, du Direc-  
teur de l'Orientation et de la Coopération, transmettant le  
dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

ARTICLE 1er : En application des dispositions du Décret n° 577  
16 du 26.1.1959 susvisé, Monsieur DESDA Abraham, né le 26 Juil-  
let 1956 à Oyendo, titulaire du Diplôme d'Ingénieur d'Applica-  
tion (Spécialité : Transmission), obtenu à l'Institut des Télé-  
communications d'Iran (Téhéran), est intégré dans les cadres de  
la catégorie A, échelon 1, des Postes et Télécommunications  
(Branche Technique) et nommé en qualité d'Ingénieur Stagiaire,  
indice 715.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de  
l'Information et des Postes et Télécommunications.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la  
date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregis-  
tré, publié au JOGEC et communiqué partout où besoin sera. /-

BRASSERIE, le 19 Décembre 198

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Information  
et des Postes et Télécommuni-  
cations.

*[Signature]*

*[Signature]*

Commandant Florent DESDA.-

Le Ministre du Travail et  
de la Justice

Commandant Louis SYLVAIN-GOIN.-

Le Ministre des Finances

*[Stamp: 1241]*

*[Signature]*

*[Signature]* LCPES.-

- REPLICTIONS
- SECRET .....
  - DETFP/DFP .....
  - DFP/EST .....
  - D.S. ....
  - D.C.F. ....
  - S.C.F. ....
  - MINI. INF. ....
  - D.G.I. ....
  - INTERESSE .....
  - DESDA .....
  - SECRET .....